

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1303/SG/FP mettant un médecin de 1er classe en position « hors cadres » à la disposition du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales.

n° 72-1303/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 septembre 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Gulbert Larroaue, médecin de 1er classe, en position « hors cadres », est, pour compter du 23 août 1972, date de son arrivée dans le Territoire, mis à la disposition du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, pour servir en qualité de médecin-chef du Service de stomatologie de l'hôpital Peltier, en remplacement numérique du médecin de 1er classe Rivoalen, rapatriable.